



MAIRIE DE CURIENNE
Arrondissement de Chambéry
Département de la Savoie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance de 27/05/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-sept mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Curienne, régulièrement convoqué le vingt-trois mai par lettre adressée à chacun de ses membres, dans le lieu habituel de ses séances, salle communale, Curienne, sous la présidence de M. Stéphane BOCHET, Maire.

Quorum : 8

Présents : S. BOCHET, N. PERROUD, C. CHEVALIER, P. RASTELLO, B. NARETTO, M. COUDURIER, L. VIALE, F. PISANO.

Absents : M.-A. COPPA, A. LECOINTRE, Y. MARTINET, S. PONTIUS, J.-P. BARON, Y. JENNEPIN, L. THILL.

Délégations de Vote : M.-A. COPPA à L. VIALE.

Les membres présents se trouvant en nombre suffisant pour délibérer et Monsieur Norbert PERROUD ayant été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée entre en délibération à 18h30.

DCM 2025 / 02-07

BIBLIOTHÈQUE – Demande d'aide financière au Conseil Savoie Mont Blanc pour un renouvellement de collection

Stéphane Bochet, Maire, rapporte à l'assemblée :

La bibliothèque de la commune souhaite enrichir ses rayons bandes dessinées et mangas, pour un montant d'environ 5000€ sur trois ans : 1600€ en 2025, 1700€ en 2026, 1700€ en 2027. La commune de Curienne soutient ce projet de renouvellement et a inscrit la somme de 1600€ dans la section d'investissement de son budget primitif.

En outre, par la délibération DCM 2022/1-3 du 29 mars 2022, la commune de Curienne s'est engagée dans une convention de partenariat avec le Conseil Savoie Mont Blanc, dit Savoie Biblio. Dans ce cadre, celui-ci peut fournir à la commune des aides à l'investissement et/ou au fonctionnement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adresser à Savoie Biblio une demande de subvention pour le développement de la collection de bandes dessinées et mangas de la bibliothèque municipale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le principe d'une aide à Savoie Biblio pour le développement de la collection de la bibliothèque municipale ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Fait à Curienne, le 27 mai 2025

Stéphane BOCHET,
Maire de Curienne.



Norbert PERROUD,
Secrétaire de séance.

